

25 juin 2013

## Communiqué ORIAS – Publication du Rapport annuel 2012

### En 2012, l'ORIAS constate une légère baisse du nombre des intermédiaires inscrits.

Pour la première fois depuis 2007, l'ORIAS constate une baisse du nombre d'entreprises (-1%) ayant le statut d'intermédiaire en assurance. Ce constat marque une rupture avec les années précédentes marquées par des hausses de 3 à 4%.

Une analyse plus fine permet de préciser que cette baisse découle quasi-exclusivement d'une réduction du nombre d'intermédiaires exerçant en qualité de personne physique (professions libérales ou indépendants). A contrario, le nombre de courtiers exerçant en société (personne morale) continue de croître (+2%).

| Inscriptions                              | 31/12/2010    | 31/12/2011    | Evol<br>2011/2010 | 31/12/2012    | Evol.<br>2012/2011 |
|---|---------------|---------------|-------------------|---------------|--------------------|
| <b>Nbre d'intermédiaires</b>              | <b>42606</b>  | <b>43 700</b> | <b>3%</b>         | <b>43 197</b> | <b>-1%</b>         |
| Courtiers                                 | 19 796        | 20 675        | 4%                | 21 163        | 2%                 |
| Agents généraux                           | 12 261        | 12 142        | -1%               | 11 961        | -1%                |
| Mandataires d'assurance                   | 3 004         | 2 931         | -2%               | 2 662         | -9%                |
| Mandataires d'intermédiaires d'assurances | 15 520        | 16 253        | 5%                | 15 692        | -3%                |
| <b>Nbre d'inscriptions</b>                | <b>50 581</b> | <b>52 001</b> | <b>3%</b>         | <b>51 478</b> | <b>-1%</b>         |

La différence entre le nombre d'intermédiaires et le nombre d'inscription s'expliquent par le fait que des intermédiaires cumulent deux inscriptions (par exemple en 2012, 7 488 agents généraux sont également courtiers).

Par ailleurs, l'ORIAS continue de noter des taux de rotation annuel importants. En 2012, 12% des intermédiaires (soit 5 080 entreprises) ont demandé leur inscription et 13% (soit 5 581 entreprises) ont été supprimés.

Alain Morichon, Président de l'ORIAS, déclare : « *Si nous ne sommes pas en mesure d'attribuer cette légère baisse à la conjoncture économique, nous constatons avec satisfaction que notre secteur d'activité continue d'attirer des créateurs d'entreprise* »

Le Rapport annuel pour 2012 est disponible sur <https://www.orias.fr/espace-professionnel>

### L'ORIAS est fondamentalement un outil à destination du consommateur.

En 2012, le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr) a reçu près de 600 000 visites (+20%) pour un peu moins de 250 000 internautes (+31%). Cet accroissement de trafic s'explique par les actions de communication entreprises par l'ORIAS ainsi que par la forte demande d'information des intermédiaires en opérations de banque et service de paiement.

Sur le même thème, l'ORIAS se félicite du succès de la campagne d'information commune ORIAS-Institut National de la Consommation (INC) lancée au printemps 2013 (émission Consomag sur les chaînes du groupe France Télévision, chroniques radios, campagne web). Près de 3,5 millions de téléspectateurs et plus de 1,7 millions d'auditeurs (en audience cumulée) ont visionné ou entendus les supports produits. Cette campagne entendait informer le grand public sur le métier d'intermédiaires en assurance, banque ou finance, sur l'existence de l'ORIAS et les contours du devoir de conseil du par les professionnels aux consommateurs.

Alain Morichon annonce qu' « *au titre de l'année 2013, l'ORIAS entend poursuivre et amplifier ces actions visant à mieux faire connaître le rôle et les obligations des intermédiaires. Ainsi, il est envisagé de proposer aux consommateurs des clefs de compréhension du statut de chacun des intermédiaires et leur domaine d'interventions.* »

## **ORIAS**

Créé en 2007, l'ORIAS est un organisme parapublic. Placé sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor, il a pour mission d'enregistrer les intermédiaires en assurance, banque et finance en vérifiant qu'ils remplissent bien les conditions et exigences prévues par le Code des Assurances et le Code Monétaire et Financier. L'immatriculation de ces intermédiaires est obligatoire.

La Loi de régulation Bancaire et Financière (RBF) du 22 octobre 2010 institue un Registre unique des intermédiaires financiers dont la gestion sera confiée à l'ORIAS. L'ORIAS recense les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) et les conseillers en investissement financier (CIF). Il est par ailleurs, institué un régime juridique de l'intermédiation bancaire (immatriculation et encadrement de la commercialisation) inspiré du régime des intermédiaires en assurance. La mise en place de ce Registre est effective depuis le 15 janvier 2013.

Présidé par Alain Morichon et dirigé par Grégoire Dupont, Secrétaire Général, l'ORIAS est piloté par les organisations professionnelles représentatives du secteur de l'assurance, de la banque et de la finance.